

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Équipement et des Transports

Visa
DGLTEJO

0843

Arrêté n°/MET portant adoption du règlement technique aéronautique
(RTA) N°14 relatif à la conception et l'exploitation Technique des Aérodrômes.

La Ministre de l'Équipement et des Transports

VU : La loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018 portant application des dispositions de la
Loi n°2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret 157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au conseil des Ministres et aux
attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : Le Décret n°296-2018 du 30 octobre 2018 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

VU : Le décret n° 229 - 2018 du 11 juillet 2018, fixant les attributions du Ministre de
l'Équipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son
département ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Arrête :

Article Premier : Le présent arrêté adopte et rend applicables les modifications apportées au
règlement technique aéronautique (RTA) N°14 relatif à la conception et l'exploitation Technique
des Aérodrômes.

Article 2 : Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions modifiées du
(RTA) N°14 seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation
Civile.

Article 3 : Le Règlement Technique Aéronautique – RTA 14 constitue l'annexe au présent arrêté.

Article 4 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

23 NOV 2018

Nouakchott, le


Amal Mint MAOULOUD



Ampliatiions :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- JO 2
- ASECNA 2
- JO 2
- Archives 2

